

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/004

Objet :
*Rénovation thermique
et énergétique de
l'école maternelle « la
Souléïado »
Demande de
subvention au titre du
contrat Vaucluse
Ambition 2023-2025*

Rapporteur :
Hervé AURIACH

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Patricia ROCHE ayant donné procuration à Martine KOENIGUER, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Absents excusés : Néant

**Considérant la désignation de Monsieur Claude CHEVALIER,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

La commune de Camaret-sur-Aigues s'est lancée il y a cinq ans dans la rénovation de ses écoles publiques.

Après les deux écoles élémentaires, la Ville souhaite opérer la rénovation thermique et énergétique de son école maternelle « La Souléïado » (5 classes, 125 élèves).

Il s'agit d'un bâtiment des années 70 dont la conception et le mode de chauffage au gaz pour une surface de 1 235 m² sont inadaptés. En effet, le mode de chauffage, la mauvaise isolation en toiture et des menuiseries en font un bâtiment énergivore qu'il convient de traiter.



Le projet vise donc à changer le mode de chauffage pour une pompe à chaleur (PAC), à améliorer l'isolation ainsi que la qualité de l'air par ventilation mécanique contrôlée à double flux (VMC DF) et à installer un dispositif photovoltaïque pour autoconsommation.

Ce projet a déjà été déclaré éligible au dispositif « Fonds Vert » porté par la Préfecture de Vaucluse.

Vu le montant estimatif des travaux à 900 339,16 € hors taxes, comprenant la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 97 763,83€ HT et les travaux pour un montant de 802.573,33 € HT,

Considérant qu'une demande de financement peut être présentée auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif « Contrats Vaucluse Ambition 2023-2025 » pour la thématique rénovation thermique des bâtiments pour laquelle 100% de l'enveloppe globale de l'enveloppe dédiée à la commune peut être mobilisée, soit une subvention sollicitée de 248 100,00 € HT,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel

| | |
|--|---------------------|
| Montant des travaux HT | 900.339,16 € |
| <i>Etat : Fonds Vert 2024 (33,3%) Obtenu</i> | 299.992,95 € |
| Département de Vaucluse « Contrats Vaucluse Ambition2023-2025 » (27,6%) | 248.100,00 € |
| Commune de Camaret-sur-Aigues (39,1%) | 352.246,21 € |

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| | |
|--|---------------------|
| Montant des travaux HT | 900.339,16 € |
| <i>Etat : Fonds Vert 2024 (33,3%) Obtenu</i> | 299.992,95 € |
| Département de Vaucluse « Contrats Vaucluse Ambition2023-2025 » (27,6%) | 248.100,00 € |
| Commune de Camaret-sur-Aigues (39,1%) | 352.246,21 € |

- De solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse une subvention de 248 100,00€ au titre du dispositif « Contrats Vaucluse Ambition 2023-2025 »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Claude CHEVALIER,
Secrétaire de séance



Publié sur le site de la commune le : 06 FEV. 2025
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 03 FEV. 2025
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.